

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

Séance du 13/03/2021

Salle du Victor Hugo – Rue des Bleuets – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 05/03/2021

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 27

Présents (22) :

- ARS William,
- GIBERT Marie-Line,
- GOMMERET Eddy,
- BELKADI Patricia,
- ISERN Norbert,
- TURLAIS Karine,
- AGATI Yoann,
- MACIAS Anne,
- PONS TERME Roseline,
- OLIVIER Marc,
- VISSY Olivier,
- GACHON GARRIDO Anne,
- VIDAL Gautier,
- BRIGNARD Emilie,
- DUCOUDRAY Céline,
- MERCADIER Flavien,
- MARTINEZ Paul,

- CARNET Olivier,
- CAMBON Jean-Pierre,
- LIGIER Marion,
- DELAGNES Jean-Luc.
- VALETTE Sylvie

Absents représentés (5) :

- DELMAS Olivier : pouvoir à ARS William
- SOLACROUP Geneviève : pouvoir à TURLAIS Karine
- CHAZERAND AZOULAY Ariane : pouvoir à Marie-Line GIBERT
- SAVARD Julien : pouvoir à CARNET Olivier
- PANTHENE Jean-Pierre : pouvoir à Marion LIGIER

Absent non représenté (2) :

- TALIERCIO Paul,
- GAVEN Patrick,

Secrétaire de séance : Norbert ISERN

**DELIBERATION N°D2021-05 – Instauration du permis de démolir sur une partie du territoire communal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune a décidé d'engager une démarche de préservation de son patrimoine urbain.

Cette démarche passe par la mise en place de procédures de contrôle des démolitions des constructions.

Dans ce contexte, il apparaît pertinent d'instaurer un permis de démolir sur, dans un premier temps, une partie du territoire communal, en application des articles L.421-3 et R.421-27 du Code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire propose par conséquent au Conseil Municipal :

- d'instaurer le permis de démolir, aux conditions définies par les articles susvisés, sur le périmètre communal tel que défini dans le plan annexé à la présente délibération,
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**LE CONSEIL :**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

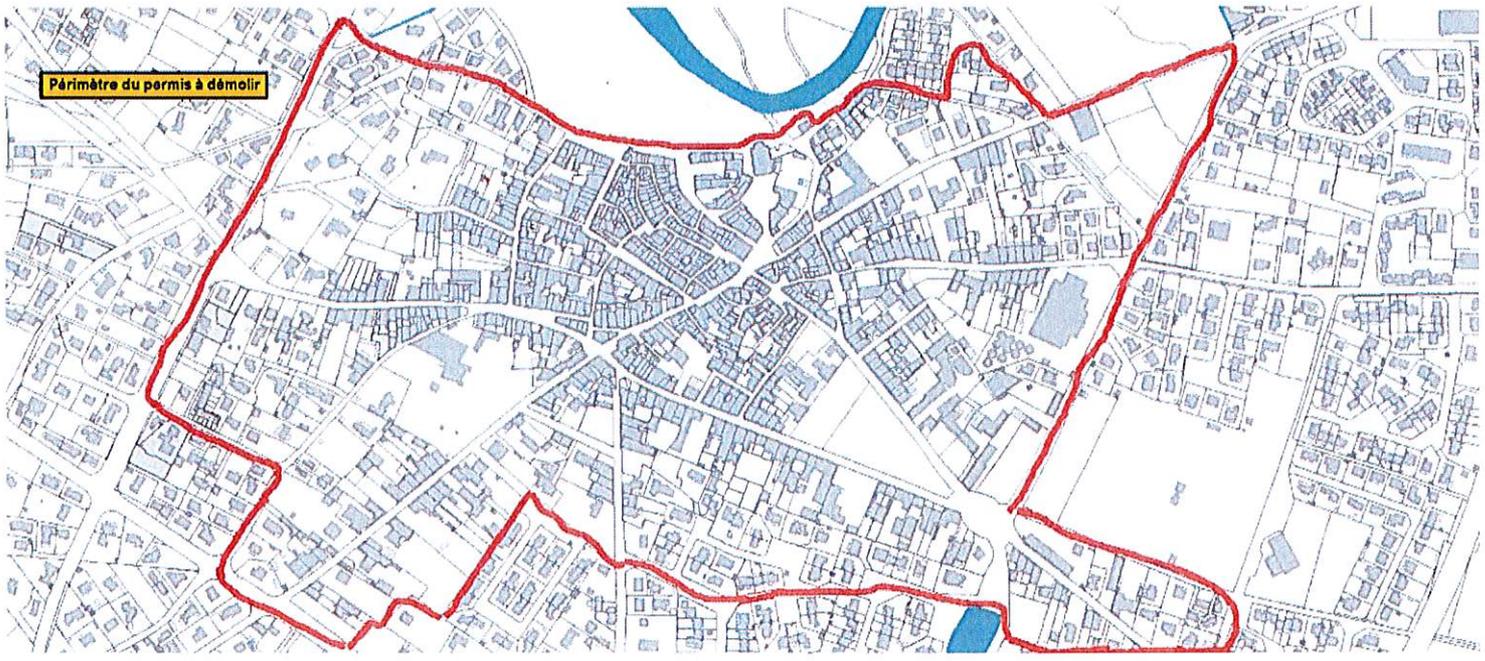
**APPROUVE** en leur entier les propositions qui lui sont faites.

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, le jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
William ARS



Envoyé en préfecture le 19/03/2021  
Reçu en préfecture le 19/03/2021  
Affiché le 19/03/2021  
ID : 034-213400880-20210313-D202105-DE



Périmètre du permis à démolir